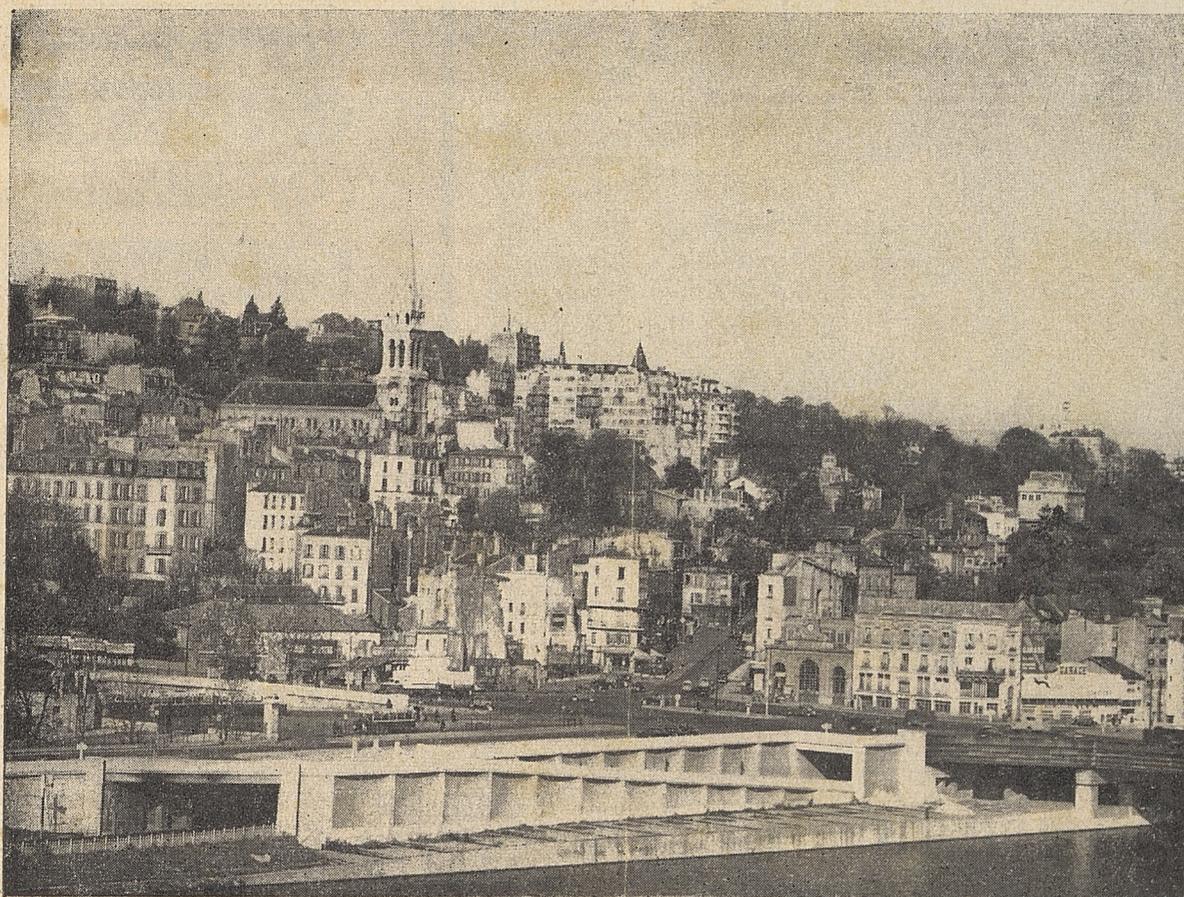


66



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Saint-Cloud et son clocher

Cliché JACOB, St-Cloud

M^r Tarnestie (1957)

MONSIEUR... HABILLENZ-VOUS A SAINT-CLOUD

PIERRE

TAILLEUR-CHEMISIER

90, Bd de la République — MOL. 53-15
s'efforcera toujours de vous donner entière satisfaction
Il vous sera consenti les mêmes avantages que dans les
grands magasins

CULTURE PHYSIQUE

GYMNASTIQUE MEDICALE

BROQUERIE Guy

Agréé par la Sécurité Sociale

HYDROTHERAPIE — SOLARIUM

31, Quai Carnot

— SAINT-CLOUD

— Tél. 58-04

ISETTA VELAM

Concessionnaire

GARAGE DU PALAIS

« DEPANN' AUTO ROUTE »

9, Avenue du Palais — St-CLOUD — MOL. 46-39

* COUVERTURE — PLOMBERIE *
* INSTALLATIONS SANITAIRES *

ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 41-42

PHARMACIE MIGNARD.



Allopathie

Homéopathie

Optique

Diététique

Orthopédie

11 bis Rue Royale
SAINT-CLOUD
MOL. 42-11

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod — Tél. : MOL. 54-09
MEME MAISON : Rue Coutureau

AGENCE CENTRALE

9, Av. du Gal Leclerc (Carrefour Magenta) — MOL. 57-11

PATAUD et Cie

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES
FONDS DE COMMERCE

AGENCE SIVRAIS

RENÉ CHOTARD

Successeur

PROPRIETES — TERRAINS
VENTE — LOCATION — ECHANGE

36, Rue Gounod — SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 42-15

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE LA JEUNESSE DE VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

*Publication trimestrielle**L'EUROPE commence dans les communes.**Tout oppose les Etats.**Tout rapproche les communes.*

● Le Jumelage de Saint-Cloud avec des Villes Etrangères

Les premières Cérémonies avec la Ville Anglaise de

MAIDENHEAD-ON-THAMES

Le Conseil Municipal de Saint-Cloud a décidé d'unir par les liens du jumelage, dans le cadre d'une Union Européenne, la ville de Saint-Cloud avec les villes étrangères ci-après, qui présentent un certain nombre de points communs avec notre cité (population, superficie, situation géographique, etc.) :

- La ville anglaise de Maidenhead-on-Thames, située dans la banlieue résidentielle de Londres, à proximité du château royal de Windsor et du collège d'Eton, sa population est de 28.000 habitants;
- La ville allemande de Bad-Godesberg-am-Rhein, ville d'eau située à 7 kilomètres de Bonn, capitale de l'Allemagne de l'Ouest, sa population est de 53.000 habitants;
- La ville italienne de Frascati, située dans la banlieue de Rome.

En ce qui concerne la ville anglaise, les cérémonies du jumelage ont été fixées aux 7, 8, 9 et 10 avril 1957. Elles auront lieu à Saint-Cloud où toutes dispositions vont être prises pour recevoir dignement et avec un certain éclat la délégation anglaise qui sera composée d'une vingtaine de personnes.

Voici le programme des cérémonies officielles :

Dimanche 7 Avril, à 12 heures. — Réception, place Georges-Clemenceau, au bas de l'avenue du Palais, du représentant de M. le Ministre de l'Intérieur et de la délégation anglaise.

Remise symbolique de la clef de la ville de Saint-Cloud à M. le Maire de Maidenhead.

Formation du cortège et défilé dans l'avenue du Palais, la rue d'Orléans et la rue de l'Eglise, qui auront été décorées et pavoisées aux couleurs anglaises et françaises.

Arrêt place de l'Eglise, devant la Mairie, où aura lieu une cérémonie devant le Monument aux Morts (dépôt de fleurs).

Ensuite, réception à la Mairie et présentation aux Clodoaldiens, sur le balcon de la Mairie, des membres de la délégation anglaise.

Réception dans la Salle des Mariages des personnalités et présidents des Sociétés locales.

Nous invitons la population à pavoiser et demandons particulièrement aux commerçants des rues d'Orléans et de l'Eglise de vouloir bien décorer leurs vitrines.

L'après-midi, à l'issue d'un banquet qui aura lieu au restaurant « La Réserve » et réunira les membres de la délégation anglaise, les membres de la Municipalité et du Conseil Municipal ainsi que les membres du Comité du Jumelage, des visites du parc de Saint-Cloud et des installations de commande de l'autoroute de l'Ouest auront lieu.

Le lendemain, lundi 8 avril, la délégation anglaise se réunira à la Mairie pour une séance de travail et se rendra dans la matinée au quartier général du S.H. A.P.E., à Rocquencourt où elle sera accueillie par les autorités du grand état-major allié. Après un déjeuner à l'hippodrome de Saint-Cloud et après avoir assisté, d'une part, à une réception organisée par M. le Président de la Société Sportive d'Encouragement, d'autre part, aux premières courses, la délégation visitera des établissements scolaires de Saint-Cloud (le lycée de garçons et le groupe scolaire du Centre où elle sera reçue par un groupe d'élèves qui lui présenteront un compliment). Après ces visites, la délégation se rendra à la Mairie où aura lieu une séance du Conseil Municipal, au cours de laquelle seront prononcés les serments du jumelage.

Le mardi 9 avril, la délégation anglaise se rendra à Paris pour assister aux cérémonies organisées à l'occasion de la venue en France de leurs Majestés la Reine Elizabeth et le Prince Philip.

Le mercredi 10 avril, la délégation visitera à Saint-Cloud un établissement industriel et sera emmenée à Rambouillet où Madame Thome-Patenôtre, sénateur, conseiller général, maire de Rambouillet, que nous remercions vivement, la recevra à la Mairie de Rambouillet. Une visite au château présidentiel aura lieu et, après un déjeuner, la délégation se rendra à Versailles pour la visite du palais et du parc.

A 19 heures, la délégation sera reçue à l'hôtel de la Préfecture, à Versailles, par M. Paul Demange, préfet de Seine-et-Oise, qui lui offrira un cocktail.

La délégation sera, à l'issue de cette réception, conduite à l'aérodrome du Bourget, d'où elle repartira pour Londres.

Quatre journées qui seront bien remplies.

**

A la cérémonie du dimanche 7, chaque établissement scolaire de Saint-Cloud, public et privé, sera représenté par une délégation importante d'élèves qui seront placés de chaque côté de l'avenue du Palais, des rues d'Orléans et de l'Eglise et qui formeront une haie d'honneur. Il sera remis à chaque enfant des drapeaux anglais et français qu'ils agiteront lors du passage du cortège officiel.

Les Scouts, Guides, Louveteaux, des sections de Saint-Cloud, participeront à la cérémonie.

Nul doute que les enfants et les grandes personnes seront intéressées par cette cérémonie. Le Maire anglais et la plupart des membres de la délégation revêtiront pour la circonstance leur costume d'apparat et défilent précédés d'un huissier en tenue.

Quant à la musique militaire de la Garde Républicaine Mobile, dont la réputation n'est plus à faire, il

ne pourra qu'être agréable à tous de l'entendre. Cette musique donnera une aubade sur la place de l'Eglise à l'issue du défilé.

Nous convions la population Clodoaldienne à assister en grand nombre à cette cérémonie ainsi qu'à la séance du Conseil Municipal du lundi 8 avril.

Nous donnons ci-après le texte du serment du jumelage qui sera prononcé par le Maire de Saint-Cloud et celui de Maidenhead à ladite séance du Conseil Municipal.

« Nous, Maires,

« Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels des populations avec lesquelles nous entretenons des relations quotidiennes et dont nous avons la charge de gérer les intérêts les plus directs,

« Sachant que la civilisation occidentale a trouvé son berceau dans nos anciennes « communes », et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir au prix d'un long effort,

« Considérant que l'œuvre de l'Histoire doit se poursuivre dans un monde élargi, mais que ce monde ne sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes vivront libres dans les cités libres,

« En ce jour, nous prenons l'engagement solennel de maintenir les liens permanents entre les Municipalités de nos Villes, de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, le sentiment vivant de la fraternité européenne,

« De conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité : l'union des peuples européens. »

**

Ces cérémonies qui seront suivies dans quelques mois par les jumelages avec les villes allemandes de Bad-Godesberg et italienne de Frascati sont le prélude à une union européenne qui doit être profitable à tous.

En ce qui concerne l'action communale européenne le président Herriot, au Congrès de l'Association Française des Communes d'Europe, déclarait notamment :

« Partout où il y a des sociétés organisées, il y a des Communes en bas et l'Etat en haut.

« Or, les Etats s'opposent entre eux, et par les intérêts qu'ils représentent, et par les devoirs que doivent remplir les citoyens. Je ne puis nier que les devoirs d'un Français envers l'Etat français ne soient pas les mêmes que ceux d'un Anglais envers l'Etat anglais, d'un Russe envers l'Etat russe, d'un Allemand envers l'Etat allemand.

« Entre les Etats, des conflits naissent continuellement.

« Si, au contraire, je descends de l'ordre national, de l'Etat à la Commune, je m'approche des hommes. Lorsque je converse avec un Maire anglais, allemand ou russe, je vois que nous avons les mêmes préoccupations : il importe de veiller sur des enfants, de les instruire, dans les mêmes conditions, de protéger les citoyens contre la maladie en leur ouvrant des hôpitaux, des asiles, ou telles institutions de secours. Qu'il s'agisse de l'instruction du citoyen, de la défense du vieillard, de la protection de l'enfant, c'est la même chose partout,

pour tous les hommes, où qu'ils soient, où qu'ils travaillent, à quelque nation qu'ils appartiennent.

« C'est pourquoi je crois que le rapprochement de Communes est la meilleure condition du rapprochement humain : c'est sur ce terrain limité et précis que les hommes naturellement se rencontrent. »

*
**

Le président définissait ainsi d'excellente façon les lignes directrices d'une action communale européenne, qui a pour but de confronter les institutions, de poursuivre les réalisations d'ensemble entre les cités que séparent aujourd'hui des frontières trop étanches et de fonder ainsi les premières communautés européennes. Cette action permet de réaliser la promotion des institutions communales ainsi considérées comme les cellules constructrices de la fédération des peuples et de former, à partir des élites qui animeront ces cellules, les cadres les plus directement placés au contact des citoyens de l'Europe. C'est pourquoi le vocable de jumelage a été généralement retenu. Il exprime mieux en effet cette idée d'union durable, d'amitié fraternelle, d'association fédérative qui répond à l'esprit de l'action conduite.

Le jumelage, c'est la rencontre de deux communes qui entendent proclamer qu'elles s'associent pour agir dans une perspective européenne pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits.

Trop d'hommes et de femmes se laissent enfermer dans l'horizon étroit que l'on découvre du clocher communal. Il faut briser cette coquille. Seule l'émulation avec les éléments analogues d'autres pays peut y parvenir. Réveiller les communes en intensifiant la vie locale par la connaissance du monde élargi, telle est la finalité des jumelages.

Il faut que ces manifestations frappent l'imagination, qu'elles présentent un réel caractère de solennité, qu'elles atteignent aussi les âmes.

Il faut que la population tout entière s'intéresse au jumelage et qu'elle y participe. L'acte d'un maire, ses engagements, ne valent que par l'adhésion et par la présence des citoyens.

*
**

Des rencontres sportives suivront les cérémonies du jumelage avec Maidenhead. Pour les fêtes de Pâques 1957, le club de foot-ball de Maidenhead, le « Old Gordonians Football Club », participera au tournoi de football qui aura lieu sur le stade municipal, les 20 et 21 avril (coupe Antonat).

Sur le plan scolaire, des contacts ont été pris avec Madame la Directrice du Lycée de Jeunes Filles de Saint-Cloud par Miss Costello, directrice du Country Grammar School for Girls de Maidenhead. De son côté, le lycée de garçons enverra des élèves à Maidenhead.

Une délégation du Conseil Municipal de Saint-Cloud ira à Maidenhead en juin pour rendre à la délégation de cette ville la visite qu'elle aura faite à Saint-Cloud.

*
**

Nous tenons d'ores et déjà à remercier M. le Mi-

nistre de l'Intérieur et ses services ainsi que tous les services ministériels des autres ministères (Information, Arts et Lettres), qui ont bien voulu nous aider à organiser les cérémonies et donner aux membres de la délégation diverses facilités; M. le Préfet de Seine-et-Oise qui a bien voulu, avec son amabilité coutumière, accepter de recevoir la délégation et proposer spontanément de lui offrir un cocktail; les services du Cabinet — et en particulier le directeur du cabinet, M. Biard — qui se sont mis à notre disposition pour les visites à Versailles; M. Bareth, maire-adjoint de Boulogne-Billancourt, secrétaire de l'Association Française pour le Conseil des Communes de l'Europe, qui s'est entremis pour faire aboutir ces jumelages; M. Giraudon, qui nous a fourni toute une documentation; Mme Clément, conseillère municipale de Saint-Cloud, qui a personnellement effectué de nombreuses démarches en vue d'arriver à des résultats satisfaisants; M. Vettier, inspecteur général de l'Enseignement Primaire, directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, qui nous a donné des conseils éclairés et avertis pour l'organisation des cérémonies et qui veut bien pour les fêtes de Pâques loger à l'Ecole Normale les membres d'une équipe sportive anglaise de Maidenhead qui viennent à Saint-Cloud se rencontrer avec la Société municipale « La Clodo »; Messieurs et Mesdames les Directeurs et Directrices de nos établissements scolaires du second et du premier degré, qui ont bien voulu nous apporter leur concours; enfin tous ceux qui, d'une façon directe ou indirecte, nous auront aidé à recevoir dignement nos amis anglais.

Circulation

L'augmentation considérable du nombre des voitures automobiles pose des problèmes extrêmement complexes et rend de plus en plus difficile la circulation dans nos rues.

Il ne peut être question de réglementer dans le détail et d'imposer des servitudes draconiennes aux possesseurs de voitures, ni même de placer des feux rouges à tous les croisements. Nous nous trouvons simplement en face d'une exigence de la vie moderne à laquelle il faut s'adapter.

Bien entendu, après avoir reconnu que la circulation des piétons d'aujourd'hui ne peut ressembler à ce qu'elle était il y a seulement quelques années, chacun doit prendre conscience du danger et se comporter en conséquence. Les enfants eux-mêmes doivent comprendre que la chaussée est aux voitures et qu'il ne faut pas l'emprunter sans s'être soigneusement assuré qu'aucun véhicule n'est en vue ou, au moins, à une distance suffisante pour permettre le passage d'un trottoir à l'autre.

Ceci dit, il n'en reste pas moins que l'automobiliste n'est pas dispensé d'attention et de prudence. C'est d'ailleurs son intérêt.

1° Ecoles. — Toutefois, il est des endroits où les automobilistes doivent redoubler de précautions. C'est la proximité des écoles.

La sortie des enfants provoque inévitablement l'encombrement presque total de la chaussée et il est imprudent et dangereux pour les voitures de vouloir ouvrir, dans ce flot, un passage.

Sans doute, toutes recommandations utiles sont faites

aux enfants auxquels il est conseillé d'emprunter exclusivement les trottoirs (les familles ne manquent pas d'ailleurs de le leur rappeler) mais, dans un légitime besoin de détente après plusieurs heures de classe, il est normal que les sorties d'écoles soient quelque peu bruyantes et agitées. Cet état de choses ne dure d'ailleurs que quelques minutes.

Est-ce trop demander aux automobilistes, dont plusieurs sont parents d'élèves, d'attendre à quelque distance, en un point précis convenu d'avance avec l'enfant, de façon à ne pas avoir à circuler à proximité immédiate de la porte de l'école à l'heure de la sortie ?

De nombreuses réclamations nous parviennent de familles inquiètes, surtout pour les groupes du Centre et de Montretout. Nous voudrions éviter d'interdire totalement la circulation des voitures dans la rue des Ecoles ou la rue René-Weil, en raison de la gêne qui en résulterait pour les habitants de ces rues.

Nous nous contenterons aujourd'hui de renouveler nos recommandations de prudence aux automobilistes qui empruntent les rues dans lesquelles se trouvent des groupes scolaires, qu'il s'agisse des riverains ou des familles qui amènent leurs enfants à l'école ou viennent les y chercher.

Nous voulons espérer que nos conseils seront entendus et que les familles, devant l'allure très ralentie et prudente des voitures, n'auront plus sur ce point de sujet d'inquiétude.

2° Dans le Centre. — Dans le quartier du Centre, le problème est un peu différent. La rue de l'Eglise, la rue d'Orléans, sont extrêmement fréquentées par des voitures de tous modèles, y compris d'énormes camions de livraison qui nécessairement stationnent devant les boutiques qu'ils approvisionnent. D'autre part, les trottoirs sont peu larges et des étalages laissent souvent aux piétons une largeur tout à fait insuffisante.

Nous avons décidé de redonner vigueur à un arrêté municipal du 17 janvier 1947, lequel limite l'encombrement des trottoirs, de telle façon qu'il reste toujours au moins 1 mètre disponible pour le passage des piétons et des voitures d'enfants.

Pour ce qui concerne l'encombrement de la chaussée par les voitures elles-mêmes, nous ne voyons pas d'autre remède que l'application d'un sens unique. Il faudra y venir. Mais c'est une autre affaire dont nous parlerons.

La rue Royale pose un autre problème. En principe, cette rue n'est permise qu'aux voitures de fournisseurs livrant des marchandises aux commerçants. Dans la pratique, elle est de plus en plus fréquentée par des voitures particulières. Et il est impossible de placer là un agent en permanence pour faire respecter le règlement.

Il faut d'ailleurs tenir compte que les progrès mécaniques permettant le freinage rapide d'une voiture font que le problème ne se pose plus de la même façon qu'au temps où la circulation des voitures dans la rue Royale était totalement interdite.

Mais il y a les piétons qui voudraient bien alors disposer des trottoirs.

Pour cette rue aussi, il nous faut réglementer l'encombrement des trottoirs pour que les piétons ne soient pas dans l'obligation d'emprunter la chaussée.

La roue tourne, les conditions de la vie changent. Nous ne sommes plus au temps où la rue Royale était occupée dans toute sa largeur par les marchands de frites au moment de la fête patronale.

Il faut faire vivre côte à côte piétons et voitures. Cela ne sera possible que par la bonne volonté et la compréhension des uns et des autres.

La plantation d'arbres et les trottoirs du Boulevard de la République

Le Conseil Municipal, désireux, de même que la Municipalité, de rendre la ville de Saint-Cloud toujours plus agréable, avait émis, dans une de ses séances, le vœu que la plantation d'arbres qui avait été supprimée sur le boulevard de la République par les Ponts et Chaussées, à la suite des travaux d'élargissement de cette voie, dans la partie comprise entre l'avenue Foch et la rue du Mont-Valérien, soit renouvelée.

Le Maire avait transmis la délibération intervenue à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise, en insistant tout particulièrement pour qu'une plantation nouvelle soit faite sans plus tarder et en appelant son attention sur l'intérêt de cette réalisation.

Par lettre en date du 5 mars 1957, M. l'Ingénieur en Chef fait savoir ce qui suit :

« Monsieur le Maire,

« Par lettre citée en référence et qui a retenu toute mon attention, vous avez bien voulu me transmettre un vœu du Conseil Municipal de votre ville, tendant au renouvellement de la plantation routière supprimée sur le boulevard de la République (R. N. 185), entre l'avenue Foch et la rue du Mont-Valérien.

« Tout en reconnaissant l'agrément et l'embellissement que conférerait à la route le prolongement de la plantation d'alignement existant sur la première partie, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la présence de nombreuses canalisations rend pratiquement impossible toute plantation d'arbres dans la section de route en question.

« Cette réponse est bien tardive et je vous prie de bien vouloir m'en excuser, mais elle demandait au préalable que soit effectué par l'Ingénieur des T.P.E. subdivisionnaire intéressé, le relevé des canalisations empruntant cette voie d'après les renseignements fournis par les divers services intéressés (P.T.T., E.D.F., G.D.F., Ville de Saint-Cloud et service des Eaux et Fontaines de Versailles-Marly). Cette situation sera encore aggravée très prochainement car ce dernier service prévoit la pose en 1957 d'une conduite de 300 mm entre la rue du Mont-Valérien et la rue du Pierrier, puis le remplacement de la conduite actuelle de 110 mm sur le trottoir Est par des canalisations de 200 mm et 150 mm; ainsi que l'établissement d'une conduite de 150 mm sur le réseau supérieur en vue d'alimenter le groupe d'immeubles Saint-Cloud-Beausoleil.

« En vous exprimant tous mes regrets de ne pouvoir donner une suite favorable à votre requête tant que l'emprise de la route ne sera pas effectivement portée à 30 mètres, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguées. »

**

Nous ne pouvons que regretter l'impossibilité dans laquelle se trouvent les Ponts et Chaussées de réaliser cette plantation, qui aurait pourtant été si agréable. On ne peut hélas tout avoir. Sous les trottoirs du boulevard de la République, déjà réduits pour permettre l'élargissement de la chaussée, il a été nécessaire de passer, outre un égout collecteur important qui permet de réaliser l'assainissement des rues du bassin du Val-d'Or, des canalisations d'eau, de gaz, d'électricité et aussi des câbles téléphoniques. Ce n'est hélas pas terminé car, ainsi que l'indique M. l'Ingénieur en Chef, il va être posé de nouvelles conduites d'eau. C'est là une des conséquences de l'extension prise par la commune. Nous pensions pouvoir entreprendre la réfection définitive des trottoirs, mais il va nous falloir encore surseoir à ces travaux.

A propos des accidents à la sortie du tunnel de l'autoroute de l'ouest (Côté Paris)

Beaucoup de nos concitoyens s'inquiètent, avec juste raison d'ailleurs, de la fréquence des accidents, toujours du même type, qui se produisent place Georges-Clemenceau, à Saint-Cloud, qui sont le fait de véhicules poids lourds dont les freins n'ont pas fonctionné et qui ont dévalé à une vitesse folle la descente du tunnel de l'autoroute de l'Ouest (côté Paris), pour venir soit s'écraser sur l'un des immeubles de la Place, soit s'immobiliser dans la montée de la rue Dailly, après avoir fauché ou heurté, soit un candélabre électrique, soit un ou plusieurs véhicules en stationnement.

Tous pensent comme nous qu'il y aura un jour une véritable catastrophe, soit que l'un de ces gros véhicules entrera dans la terrasse d'un café à une heure d'affluence, soit qu'il culbutera un autobus ou une file de voitures et tous sont d'accord avec nous pour réclamer que des mesures soient prises avant que n'arrive cette catastrophe.

Cette importante question ne laisse pas de préoccuper nos édiles municipaux, qui ont déjà émis le vœu, au cours d'une séance du Conseil Municipal, que l'autoroute de l'Ouest soit interdite aux poids lourds entre Vaucresson et Saint-Cloud.

M. le Préfet de Seine-et-Oise, par lettre en date du 18 juin 1952, a fait savoir au Maire qu'après examen de la question et partageant en cela le point de vue qu'ont exposé les services départementaux de Police et des Ponts et Chaussées, la réglementation demandée en la conjoncture actuelle n'apparaissait pas s'imposer du fait que le pourcentage de déclivité à la sortie de l'autoroute n'est pas plus élevé que celui de certaines autres voies de la commune et que ces voies n'ont pas fait pour autant l'objet d'une réglementation spéciale visant la circulation des poids lourds.

Que pour être réel, le danger des poids lourds se trouve dans une notable proportion circonscrite du fait des contrôles techniques auxquels la plupart de ceux-ci sont astreints par l'article 38 bis du Code de la route.

Que des nombreux constats d'accidents, il résulte assez nettement que la circulation sur l'autoroute des véhicules de la catégorie dont il s'agit est moins marquée d'accidents que sur certains autres points dangereux du département.

Par une autre lettre du 20 novembre 1953, à la suite d'une nouvelle intervention du Maire au sujet d'un accident mortel survenu le 8 septembre 1953, M. le Préfet de Seine-et-Oise a fait savoir :

- a) Que, compte tenu des considérations développées dans des rapports de M. le Directeur Départemental des Services de Police et de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, il ne lui était pas possible de revenir sur la manière de voir exposée dans un précédent courrier;
- b) Que, toutefois, en vue de remédier à la situation, il avait demandé à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, d'envisager la possibilité de concrétiser la proposition de M. le Commissaire de Police de Saint-Cloud, qui consiste en la pose, au début de la zone de ralentissement, comprise entre le pont de chemin de fer de Garches et l'entrée du tunnel, d'un panneau de grande dimension avertissant les conducteurs de poids lourds des difficultés topographiques qu'ils sont appelés à rencontrer à la sortie même du tunnel de l'autoroute;
- c) Que, par ce même courrier, M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports était saisi des suggestions complémentaires de M. le Commissaire

de Police de Saint-Cloud tendant à inclure dans le nouveau Code de la route en préparation des dispositions imposant l'équipement d'un ralentisseur de vitesse homologué des véhicules transporteurs de voyageurs et de marchandises.

On a bien posé des panneaux avertisseurs sur l'autoroute, on a bien prescrit sur les véhicules pesant en charge plus de 8 tonnes le ralentisseur obligatoire de vitesse, mais il n'en demeure pas moins :

- a) Que le 30 avril 1954, un camion de 17 tonnes, marque Bernard, de 22 CV., dont les freins n'ont pas fonctionné, a traversé en trombe la place Clemenceau pour ne s'arrêter que dans la montée de la rue Dailly, après avoir pulvérisé l'estrade d'exposition d'un magasin de motocyclettes, écorné sérieusement le mur d'un immeuble et renversé un candélabre de l'éclairage public électrique;
- b) Que le 10 juillet 1956, un autre gros camion chargé de 12 tonnes de ciment, dont les freins n'ont pas fonctionné, n'a pu s'arrêter que dans la montée de la rue Dailly, où il a accroché une voiture 4 CV Renault en stationnement;
- c) Que le 31 janvier 1957, un autre camion de 20 tonnes dont le conducteur n'était plus maître, a descendu à une vitesse accélérée la descente de l'autoroute pour venir s'immobiliser dans la rue Dailly. Il ne s'agissait pas de vieux véhicules mais de camions en parfait état et récents.

C'est par pur miracle que ces trois accidents n'ont pas provoqué une grande catastrophe.

Le 7 février 1957, le Maire écrivait à M. le Préfet de Seine-et-Oise ce qui suit :

OBJET : Circulation des véhicules poids lourds sur l'autoroute de l'Ouest. Accidents place Clemenceau.

« En vous adressant la copie d'un rapport d'un brigadier de police de Saint-Cloud, je suis dans l'obligation de vous signaler encore une fois qu'un camion de 20 tonnes, dont le conducteur n'était plus maître, a descendu à une vitesse accélérée, le 31 janvier dernier, à 10 h. 15, la rampe de sortie du tunnel de l'autoroute de l'Ouest et il n'a pu s'arrêter que dans la côte de la rue Dailly.

« Fort heureusement que dans cette rue, il n'y avait aucun véhicule en stationnement, sans quoi nous aurions eu encore à déplorer des accidents sérieux.

« J'ai bien reçu votre lettre du 10 décembre 1956, par laquelle vous me faites savoir que vous avez demandé à M. le Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics s'il ne serait pas possible de prescrire obligatoirement, pour les véhicules pesant en charge plus de 8 tonnes circulant sur l'autoroute de l'Ouest, l'installation d'un ralentisseur de vitesse, estimant, de même que M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, qu'avec ce dispositif, les possibilités d'accidents au point dont il s'agit seraient pratiquement éliminées.

« J'ignore l'efficacité de ce système et quand il sera possible d'en équiper tous les véhicules poids lourds. Je constate que les accidents dus à l'absence de freinage continuent à se produire et persiste à penser que la seule solution au problème, c'est d'interdire aux véhicules poids lourds la descente de l'autoroute de l'Ouest entre Vaucresson et Saint-Cloud. C'était également l'avis de mon Conseil Municipal, avis qui a été exprimé dans une délibération en date du 9 avril 1952, que je vous ai fait parvenir par lettre du 24 avril 1952.

« En raison de la circulation intense sur la place Clemenceau, on peut craindre une grande catastrophe et ce n'est pas quand elle sera arrivée qu'il faudra prendre des mesures spéciales. Si cette catastrophe arrive un jour, ce ne sera pas faute, en tout cas, en ce qui me concerne, de ne pas avoir suffisamment attiré

l'attention des Pouvoirs publics sur les dangers que font courir les véhicules poids lourds qui empruntent la descente de l'autoroute. Il appartiendra à ce moment-là à chacun de prendre ses responsabilités. »

La réponse de M. le Préfet de Seine-et-Oise fut la suivante :

..

OBJET : *Sortie de l'autoroute de l'Ouest - Circulation des véhicules poids lourds.*

RÉF. : *Vos lettres des 24 avril 1952, 9 novembre 1953, 30 avril 1954, 10 juillet 1956 et 7 février 1957.*

Mes lettres des 18 juin 1952, 20 septembre 1953 et 10 décembre 1956.

« S'ajoutant à la correspondance suivie et déjà ancienne concernant le même objet, votre lettre du 7 février dernier, après avoir évoqué l'accident survenu le 10 décembre 1956 à la sortie du tunnel de l'autoroute, appelle à nouveau mon attention sur les graves dangers résultant de l'utilisation de la rampe de sortie de cette artère.

« Ainsi que je l'exposais dans mes lettres précédentes, la satisfaction du vœu que vous exprimez — à savoir l'intervention d'une interdiction de circulation des véhicules de poids lourds sur la fraction de l'autoroute comprise entre Vaucresson et votre commune — relève de la seule compétence de M. le Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, aux Transports et au Tourisme, une interdiction partielle de cette artère aux poids lourds ne pouvant en effet intervenir qu'après modification de l'arrêté ministériel du 27 mars 1951 pris en application de l'article 2 du décret du 3 mars 1951 portant réglementation de la circulation sur l'autoroute de l'Ouest.

« Je n'ai pu, par conséquent, que saisir l'Autorité supérieure de votre nouvelle intervention en soulignant tout spécialement l'intérêt que pourrait présenter, éventuellement, l'examen de la situation dont il s'agit par la Commission interministérielle spéciale chargée de l'exploitation de l'autoroute.

« Pour votre exacte information, je vous transmets sous ce pli copie de cette communication. »

..

*Le Préfet de Seine-et-Oise
à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports et au Tourisme
Direction des Routes et de la Circulation Routière,
Sous-Direction de la Circulation Routière, 2^e Bureau,
Paris.*

OBJET : *Sortie de l'autoroute de l'Ouest, à Saint-Cloud - Circulation des véhicules de poids lourds.*

RÉF. : *Mes lettres des 20 novembre 1953, 26 juillet 1954 et 10 décembre 1956.*

Vos lettres des 30 août 1954 et 4 janvier 1957.

« Monsieur le Maire de Saint-Cloud, qu'émeut la périodicité des accidents se produisant à la sortie du tunnel de l'autoroute de l'Ouest et à l'origine desquels se place le plus souvent une insuffisance de freinage, m'a adressé une nouvelle lettre, dont copie est ci-jointe. Après avoir fait état de l'accident du même ordre qui y est survenu tout dernièrement, ce Magistrat municipal réclame de façon instante l'intervention d'une interdiction de circulation des véhicules de poids lourds sur la fraction de l'autoroute comprise entre Vaucresson et Saint-Cloud.

« Je ne puis en la circonstance que confirmer mes correspondances précédentes concernant cette affaire et en particulier ma dernière lettre du 10 décembre 1956 aux termes de laquelle je vous demandais de bien vouloir examiner la possibilité, pour résoudre le problème, de rendre obligatoire l'installation d'un dispositif ralentisseur sur tous les véhicules de plus de 8 tonnes empruntant l'autoroute de l'Ouest. Cette suggestion, aux termes de votre réponse du 4 janvier écoulé, ne pouvant être retenue, je me limiterai aujourd'hui — puisque l'affaire vous est maintenant bien connue — à souligner l'intérêt que pourrait présenter éventuellement l'examen de la situation dont il s'agit par la Commission interministérielle spéciale chargée de l'exploitation de l'autoroute de l'Ouest.

« Je suis, pour ma part, convaincu, adoptant en cela le point de vue exprimé par M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, que le seul moyen susceptible de réduire le nombre des accidents provoqués par la rupture des freins, est l'usage obligatoire et généralisé d'un dispositif ralentisseur sur tous les véhicules lourds. C'est d'ailleurs ce que, dans une correspondance toute récente qui répondait à votre consultation du 29 janvier 1957, relative à l'application de l'arrêté du 17 juillet 1954, je soulignais déjà en déplorant que la définition que donne des régions accidentées votre circulaire du 27 juin 1956 ne puisse me permettre d'envisager l'intervention de la réglementation prévue par l'article 8 de l'arrêté sus-visé.

« Je vous serais reconnaissant des précisions que vous pourriez me fournir dans le cadre du vœu exprimé par M. le Maire de Saint-Cloud et susceptible d'apaiser les craintes exprimées par ce Magistrat municipal. »

Voilà où nous en sommes, l'Autorité supérieure est saisie de la question; à elle de la résoudre. Puisse-t-elle en tout cas prendre toutes les mesures qui s'imposent avant qu'il ne soit trop tard.

Le Budget Primitif de 1957

Cette année encore, c'est sans aucune augmentation des centimes additionnels autres que ceux destinés à assurer le service de la dette, que la Municipalité a présenté le budget primitif de 1957 au Conseil Municipal et ce, malgré des charges sans cesse croissantes.

Le budget primitif de 1956 s'élevait à 236.266.849 francs, celui de 1957 est de 292.580.194 francs.

Le tableau ci-après donne la répartition des dépenses comparées à 1956 :

MONTANT DES DEPENSES	PERSONNEL		MATÉRIEL		DIVERS	
	1956	1957	1956	1957	1956	1957
Mairie, police, sécurité, salubrité, santé, contingents communaux, services à caractère industriels et commerciaux.....	36.215.731	38.313.700	18.056.000	20.220.000	2.614.400	2.719.400
Voirie	29.200.000	27.200.000	42.211.484	48.795.382		
Enseignement, sports.....	10.635.000	11.075.000	17.200.000	17.500.000	3.100.000	3.800.000
Assistance, prévoyance, Centre culturel, cantines scolaires....	6.440.000	8.480.000	12.930.000	15.830.000	2.350.000	2.750.000
Logements					5.000.000	5.000.000
Subventions					2.445.000	2.545.000
Service de la dette.....					26.910.524	32.000.658
Contingent d'aide sociale.....					9.875.050	11.490.000
Dépenses diverses.....					3.788.660	4.506.054
Travaux neufs.....					7.295.000	39.305.000

Le tableau ci-dessous donne le nombre de centimes additionnels en 1956 et en 1957 :

	1956	1957
Centimes additionnels pour les dépenses ordinaires et extraordinaires.	4.635	4.635
Centimes additionnels pour le service de la dette.....	3.342,50	3.991
en plus 648c50 uniquement pour le service de la dette, soit 8 % seulement du nombre total des centimes additionnels.		

Nous avons tenu, aussi bien cette année que l'année dernière, à ne pas accroître le nombre des centimes additionnels pour les dépenses ordinaires et extraordinaires, pour permettre à la commune de conserver toutes les possibilités que lui donnent les centimes additionnels, en vue de contracter des emprunts, afin d'assurer le financement d'investissements à long terme pour des réalisations indispensables à la vie communale, telles que les égouts, les écoles, les gros travaux à la voirie, etc...

Nous avons obtenu, fin 1956, une aide exceptionnelle de l'Etat de 7.000.000 de francs, sur le crédit de 452.000.000 de francs qui a été alloué aux communes dotoirs de Seine-et-Oise en voie d'extension rapide, qui remplissaient les trois conditions suivantes :

- 1° Pourcentage d'exonération du foncier supérieur à 5 %;
- 2° Augmentation des effectifs scolaires entre 1946 et 1956, supérieure à 20 %;
- 3° Augmentation des charges fiscales par habitant entre 1952 et 1956 supérieure à 50 %.

Cette allocation sera utilisée en 1957, concurremment avec les crédits du budget primitif pour assurer le financement des travaux d'entretien de la voirie, chiffrés à 20.000.000 de francs.

Si nous avons la chance d'obtenir en 1957, une autre aide financière de l'Etat, soit au titre des communes dotoirs, en application de la loi du 4 août 1956, soit au titre de la recette garantie de la taxe locale, nous demanderons au Conseil Municipal de l'affecter au financement de gros travaux (réfection totale de la rue Preschez dont le coût serait de 6.250.000 francs; réfection de la rue Vauguyon et de la rue du Nord : coût 750.000 francs et exécution de divers travaux d'assainissement).

Nous ne pourrions cette année compter sur des emprunts qu'à titre tout à fait exceptionnel, en raison de la demande qui a été faite aux établissements de crédits par M. le Ministre des Finances, de consacrer une part plus importante de leurs ressources au financement des amortissements considérés comme prioritaires sur le plan national.

Colonie de vacances de Charbonnière

Voilà qu'approchent à grands pas la fin de l'année scolaire et les vacances.

Comme chaque année, le château de Charbonnière, bien connu à présent des Clodoaldiens, se prépare à recevoir nos enfants, où pendant deux mois ceux-ci trouveront avec l'air pur de la forêt (180 hectares), une bonne nourriture et une activité organisée, qui ne pourront que leur être extrêmement profitables à tous points de vue.

La colonie comprendra deux périodes : la première, du 5 juillet au 7 août, la seconde du 7 août au 9 septembre.

Dans sa séance du 20 mars 1957, le Conseil Municipal a apporté quelques modifications au barème des prix demandés aux familles.

Etabli en se basant sur les ressources des familles, sans faire entrer en ligne de compte les allocations familiales, voici comment se présente ce nouveau barème pour les enfants de Saint-Cloud :

Familles dont les ressources, non compris les allocations familiales, sont inférieures à	
15.000 francs par mois.....	120 fr. par jour
de 15.001 à 18.000 francs par mois.....	160 fr. par jour
De 18.001 à 20.000 francs par mois.....	200 fr. par jour
De 20.001 à 25.000 francs par mois.....	240 fr. par jour
De 25.001 à 30.000 francs par mois.....	280 fr. par jour
De 30.001 à 35.000 francs par mois.....	320 fr. par jour
De 35.001 à 50.000 francs par mois.....	380 fr. par jour
De 50.001 à 65.000 francs par mois.....	440 fr. par jour
Au-dessus de 65.000 francs par mois et enfants des autres communes.....	530 fr. par jour

frais de transport de Saint-Cloud à la colonie compris.

Dans le cas de nécessité, la situation des familles comptant plus de quatre enfants pourra être examinée spécialement.

Signalons que les familles qui relèvent pour les prestations familiales de la Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne (C.A.F.R.P.) peuvent, dans certaines conditions, obtenir des bons de vacances dont le montant viendra en déduction de leurs redevance (se renseigner auprès de la C.A.F.R.P., à la permanence, tenue à la mairie, les mardi, de 10 h. à 12 heures et jeudi à partir de 17 heures).

Nous demandons aux familles de ne pas attendre au dernier moment pour faire connaître leur intention. Les inscriptions sont reçues dès maintenant à la Mairie (2° bureau).

LE REPAS DE L'AMITIÉ

Nous rappelons que c'est le dimanche 28 avril qu'aura lieu le traditionnel banquet auquel tous les Clodoaldiens de 65 ans et plus sont cordialement conviés.

Personne ne voudra manquer l'occasion tant attendue pour retrouver dans une atmosphère de chaude sympathie et autour d'une table convenablement servie, tous les anciens camarades ou amis.

Les inscriptions sont dès maintenant reçues à la Mairie (2° bureau).

Comme chaque année, les personnes qui, pour cause de maladie ou d'infirmité, ne pourront pas prendre part au banquet, recevront un colis qui leur sera remis à domicile.

Bien entendu, les pensionnaires de la Maison Lelégard ne seront pas oubliés.

PROMENADE DU MUGUET

Le soleil, qui cette année paraît être particulièrement favorable et généreux, rend plus désirable que jamais, une promenade à Charbonnière.

La Commission des fêtes a donc fixé au dimanche 5 mai, la sortie annuelle pour la cueillette du muguet.

Inutile de faire ressortir tout l'agrément d'une telle excursion, réalisée en autocars, à travers la magnifique campagne d'Ile-de-France, avec pour terminus, le château de Charbonnière où nous trouverons du muguet à foison, du moins nous l'espérons, si le beau temps continue.

Chacun apportera son repas et, sous les magnifiques ombrages, organisera son pique-nique. On trouvera au château du pain, du vin, des gâteaux.

On peut dès maintenant se faire inscrire à la Mairie (2^e bureau), jusqu'au 27 avril. Le nombre des places étant forcément limité, il est prudent de ne pas attendre au dernier moment pour se décider.

Nous insistons auprès des nouveaux habitants de Saint-Cloud qui ne connaissent pas encore le domaine et le château de Charbonnière pour qu'ils ne négligent pas cette occasion de passer une journée agréable dans un cadre merveilleux.

Le prix des places est fixé à 650 francs, payable au moment de l'inscription.

A l'occasion de ce déplacement à Charbonnière, les appareils de l'Aéro-Club de Saint-Cloud se rendront, comme l'an dernier, à l'aérodrome d'Orléans-Saran. Des baptême de l'air *comprenant le survol du domaine de Charbonnière* pourront donc être assurés moyennant la somme de 1.000 francs par personne.

L'aller et retour en car Charbonnière-Orléans-Saran-Charbonnière sera remboursé aux personnes ayant pris part à ces baptêmes. On peut s'inscrire à la Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

RÉIMMATRICULATION OBLIGATOIRE DES COMMERÇANTS ET DES SOCIÉTÉS AU REGISTRE DU COMMERCE

Le décret n° 56-1130, du 12 novembre 1956, publié au *Journal Officiel* du 14 novembre, a prescrit la réimmatriculation obligatoire des sociétés et des commerçants inscrits au registre du commerce avant le 1^{er} mars 1954 et non encore réimmatriculés.

Les demandes de réimmatriculation devront être présentées au greffe du Tribunal de Commerce (ou du Tribunal Civil en tenant lieu) au plus tard :

1. Par les sociétés :

Le 31 octobre 1957, si elles ont été immatriculées avant le 1^{er} janvier 1945;

Le 31 octobre 1958, si elles ont été immatriculées entre le 1^{er} janvier 1945 et le 1^{er} mars 1954.

2. Par les commerçants :

Le 31 octobre 1958, s'ils ont été immatriculés avant le 1^{er} janvier 1931;

Le 31 octobre 1959, s'ils ont été immatriculés entre le 1^{er} janvier 1931 et le 1^{er} janvier 1946;

Le 31 octobre 1960, s'ils ont été immatriculés entre le 1^{er} janvier 1946 et le 1^{er} mars 1954.

L'attention des commerçants, gérants et administrateurs de sociétés est appelée sur le fait que toutes les inscriptions et mentions antérieures au 1^{er} mars 1954 deviendront caduques et seront radiées d'office, deux mois après l'expiration des délais prescrits ci-dessus sans préjudice des autres sanctions prévues par la loi.

Les intéressés sont invités à se présenter au greffe du Tribunal de Commerce (ou du Tribunal Civil en

tenant lieu) où leur seront remis les imprimés à remplir et données toutes indications utiles, notamment sur les pièces justificatives à fournir à l'appui de leur demande.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Nous rappelons que le Centre d'Orientation Professionnelle de Seine-et-Oise, section de Versailles, 11, rue des Réservoirs, à Versailles, tient une permanence de documentation scolaire et professionnelle à la Mairie, le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 14 heures à 16 h. 30.

Il ne semble pas quant à présent que les familles fassent aussi largement appel à cet organisme qu'il serait souhaitable. En effet, la formation professionnelle d'un jeune homme ou d'une jeune fille ne peut être conduite à bien que si elle est précédée d'une connaissance approfondie de ses aptitudes. Il est évident que les parents restent seuls juges de l'avenir dans lequel ils désirent engager leurs enfants mais ils doivent être éclairés sur leurs possibilités. C'est là le rôle essentiel du Centre d'Orientation qui est le guide le plus qualifié auquel il est bon de se référer avant de prendre une décision dont les conséquences peuvent être graves pour des enfants mal dirigés.

Nous ne pouvons que conseiller aux familles de profiter de cette permanence à Saint-Cloud pour se documenter. La prochaine consultation se tiendra le jeudi 4 avril.

PASSEPORTS

Chaque année, les services de la Préfecture sont débordés, pendant les mois de juin et de juillet, par les demandes de passeports ou de renouvellements qui leur sont adressés, et ne peuvent donner satisfaction aux intéressés que dans un délai minimum de 15 jours à 3 semaines.

Aussi conseillons-nous à nos administrés, désireux de se rendre à l'étranger pendant les vacances, de faire dès maintenant leurs demandes qui doivent être présentées à Monsieur le Commissaire de Police de Saint-Cloud, chargé de les instruire et de les transmettre à la Préfecture.

JOURNÉES DU SANG

Les samedi 23 et dimanche 24 février, de 8 h. 30 à midi, le Centre Culturel a reçu la visite d'un très nombreux public qui, répondant à l'appel lancé par la Municipalité et le Comité de Saint-Cloud de la Croix-Rouge Française, est venu se confier au personnel du Centre de Transfusion Sanguine.

Est-il besoin encore de faire ressortir toute l'importance que revêt, à l'heure actuelle, l'acte pourtant bien simple, qui consiste à donner un peu de son sang pour permettre de sauver la vie de malades ou blessés à qui une transfusion est nécessaire ?

368 personnes ont ainsi, au cours de ces deux demi-journées, consenti qu'un prélèvement soit opéré sur elles-mêmes.

Nous devons ici les remercier de leur compréhension et de leur esprit de solidarité, tout en regrettant que le nombre des volontaires n'ait pas été plus important.

Nos remerciements vont aussi à la Croix-Rouge et à sa présidente, Mme DESAUBLIAUX, qui s'était chargée du service, si bien que toutes les opérations se sont déroulées dans un ordre parfait, avec un minimum d'attente pour chacun. Plusieurs dames dévouées s'étaient chargées de la préparation matérielle de la collation servie à tous les donneurs dans une salle élégamment préparée par les jeunes secouristes.

Mais il faudra mieux la prochaine fois. Saint-Cloud se doit d'apporter une plus large participation à l'effort du Centre de Transfusion Sanguine pour donner plus d'efficacité encore à une action si utile.

LES CONFÉRENCES DU CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

1° Le mercredi 23 janvier 1957, à la Salle des Fêtes Municipale, M. Olivier LE TORS DE CRECY et trois de ses camarades, dont Philippe BOUVY, notre concitoyen, qui l'ont accompagné dans son voyage lointain et aventureux en Turquie Centrale et Orientale, sur les bords du lac d'Evan, de la Mer Noire, presque au sommet du Mont Ararat et au Kurdistan, confia au public ses difficultés lors de son voyage maritime et terrestre, à bord d'une « Savane Renault », puis à dos de cheval. Des vues fixes en couleurs, un film également en couleurs, montrèrent à la nombreuse assistance, les beautés naturelles, ethniques et folkloriques du Kurdistan et de la Syrie.

Les aventureux voyageurs furent entourés au cours de cette magnifique soirée pleine d'ambiance, d'une chaude sympathie. Nous les félicitons vivement;

3° Le 20 février 1957, dans une des salles du Centre Culturel, M. José BELLE, qui a été le président de l'Académie de Versailles et M. LAURENCE, maire-adjoint de Saint-Cloud, ont tenu à honorer la mémoire, la vie et l'œuvre d'un des plus grands écrivains français du XX^e siècle, Maurice BARRÈS, conférence qui fut illustrée par cinq lectures faites avec talent par Mme LAURENCE, membre de la Société des Poètes Français, conférence à laquelle M. le Préfet de Seine-et-Oise s'était fait représenter par Mlle CORROYEZ, chef de bureau de son cabinet;

3° Le 13 mars, à la Salle des Fêtes Municipale, devant quelques 300 personnes, de l'élite clodoaldienne, en présence de M. FAUCHON, député de la Manche; de M. VETTER, directeur de l'E.N.S.; de M. BIARD, sous-préfet, directeur du cabinet du Préfet de Seine-et-Oise, qui présidait; de M. JOULIA, adjoint au maire, remplaçant le maire empêché; de M. POUX, censeur du Lycée de Saint-Cloud, etc..., M. LAURENCE a donné la primeur d'une conférence qu'il doit faire l'été prochain, dans le cadre des grandes conférences de Vichy, sur la psychologie du Normand.

M. BIARD, en Normand, remercia avec beaucoup d'éloquence et de finesse M. LAURENCE; M. J.-B. EVRARD et deux de ses meilleurs élèves, Monique DE NEYER et M. FRANÇOIS, interprétèrent à la perfection quelques pages, parmi les plus célèbres, des auteurs normands, poètes et prosateurs.

Le film sur le Mont Saint-Michel, de Maurice CLOCHE et celui de Jean MINEUR sur les traditions normandes qui sont de tout premier ordre, montrèrent que la Normandie se classe au premier rang dans l'art.

LE CINÉMA ÉDUCATIF

Les séances de cinéma éducatif se continuent à Saint-Cloud dans la Salle Municipale des Fêtes devant des auditoires accrus.

Elles sont ouvertes gratuitement à tous, jeunes et adultes. Les prochaines séances auront lieu les 4 et 11 avril, 16 et 23 mai, 6 et 20 juin, à 15 heures.

Sont en outre prévues à Lelégard, des séances les 1^{er} avril, 6 mai et 3 juin, à 14 h. 30.

Aux Coteaux (crypte de l'église du Val-d'Or), des séances les 4 et 11 avril, 16 et 23 mai, les 6 et 20 juin, à 15 heures.

Rappelons en outre, que le Cinéma des Jeunes donne ses séances le 2^e jeudi de chaque mois, à 14 h. 15, au Cinéma Le Régent.

LES ENFANTS DE LA GARDERIE MUNICIPALE ONT TIRÉ LES ROIS

Jeudi 17 janvier, les petits enfants de la Garderie municipale, au nombre de 69, ont tiré les rois. Galettes, oranges, bonbons et jouets ont été distribués à la grande joie de tous. Il faut remercier Mme CLÉMENT, conseillère municipale, ainsi que Mlles RÉMOND, LE SAUNIER et MORLAIS qui avaient fait apprendre aux enfants plusieurs chants qu'ils ont remarquablement mimés. Merci également à Mme LUCAS qui, chaque jeudi, prépare un excellent chocolat toujours très apprécié.

LE CLODOALDIEN JEAN CHIÈZE a exposé au Musée d'Art Moderne

Les provinces de France devraient de temps en temps faire l'objet d'expositions comme en ont réalisé les originaires de Lyon. Les échanges entre régions y gagneraient, la connaissance des artistes également. L'excellent graveur, Jean CHIÈZE, lyonnais d'origine et qui a trouvé à Saint-Cloud un cadre selon son cœur, a présenté, en février dernier, au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, à l'occasion de cette exposition, un bel ensemble d'œuvres graphiques : le groupe d'illustrations : hommage à Quessant, des compositions, des portraits, le Vieux Port de Marseille.

Les divers aspects de son grand talent et l'affirmation de sa maîtrise ont été remarquablement mis en valeur.

Distinctions Honorifiques

Nous avons relevé dans différents documents officiels, les promotions ci-après :

Légion d'Honneur

(Décret du 24 février 1957, J. O. du 2 mars 1957)

Au grade d'Officier

(Décret du 6 mars 1957, J. O. du 19 mars 1957)

Mme BIDAULT (Marie, Nancy, Suzanne), ministre plénipotentiaire à l'Office des Réfugiés et Apatrides, demeurant à Saint-Cloud.

Au grade de Chevalier

(Décret du 15 mars 1957, J. O. du 22 mars 1957)

Mme BLANCHET Victoire, en religion, Mère Marie-Thérèse de Saint-Joseph, supérieure générale de la Con-

grégation de Rillé, à Fougères et du Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole de Rillé, à Fougères (Ille-et-Vilaine), 56 ans de services civils.

Cette éminente religieuse, d'une grande valeur et d'une incomparable modestie, est la supérieure générale des Sœurs Adoratrices de la Justice de Dieu, dont nous apprécions à notre maison de retraite « Lelégard », les précieux et dévoués services.

Au Grade de Chevalier

(Décret du 15 mars 1957, *J. O.* du 22 mars 1957)

M. NEVEU Georges, directeur des services techniques de la ville de Saint-Cloud.

Palmes Académiques

(Décret du 4 décembre 1956, *B. O.* n° 4 du 31 janvier 1957)

Au Grade d'Officier

M. LE GUELLEC Jean, 11, rue des Ecoles, à Saint-Cloud.

Au Grade de Chevalier

M. POULENARD Henry, 48, avenue Clodoald, à Saint-Cloud.

M. TROMBERT Jacques-André, demeurant à Saint-Cloud.

Au Grade de Chevalier

M. VERNY René, 4, rue Pasteur, à Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur de l'Éducation Physique et des Sports

(Arrêté ministériel du 15 novembre 1956)

Médaille d'Argent

M. GREMEN Marius, 7, rue de l'Yser, à Saint-Cloud.

M. CAENEN René, 19, avenue de Longchamp, à Saint-Cloud.

M. DE HOLMSKY Waldemar, 22, avenue des Vignes, à Saint-Cloud.

Bulletin Officiel des Décorations

N° 7, du 10 mars 1957

(Arrêté du 22 décembre 1956)

Médaille d'Honneur Départementale et Communale en Argent

FAGOTHEY Raymond, 40, avenue Foch, à Saint-Cloud, conducteur auto poids lourds, au service de la Ville de Saint-Cloud.

FORNEL Louis, 78, rue du Mont-Valérien, à Saint-Cloud, ouvrier professionnel au service de la Ville de Saint-Cloud.

HUSSENET René, 54, rue Jacoulet, à Saint-Cloud, chef de bureau à la Mairie de Saint-Cloud.

KIRCHOFFER Joseph, 40, boulevard de la République, à Saint-Cloud, conducteur auto poids lourds à la Ville de Saint-Cloud.

ROLLAND Marcel, 19, rue de l'Avre, à Saint-Cloud, aide ouvrier professionnel à la Ville de Saint-Cloud.

VILLATE Maxime, 15, rue Royale, à Saint-Cloud, à Saint-Cloud, conducteur auto poids lourds à la Ville de Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur du Travail

(Bulletin Officiel du département de Seine-et-Oise

Promotion du 1^{er} janvier 1957

Médaille de Vermeil

M. LEMARCHAND Gaston, 14, rue Preschez, Saint-Cloud.

M. PÉCHARD Emile, 9, rue des Gâte-Ceps, Saint-Cloud.

Médaille d'Argent

Mme BLÉRIOT, née PETIT Marguerite, 43, rue de Buzenval, à Saint-Cloud.

M. BRANCOURT René, 140, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud.

M. BRODU Jean, 5, rue de Buzenval, à Saint-Cloud.

M. DUMAS Lucien, 8, boulevard de la République, à Saint-Cloud.

Mme DUPRÉ Jeanne, 2, rue de Nogent, à Saint-Cloud.

M. HALGAND Gilbert, 5, rue Albert-1^{er}, à Saint-Cloud.

M. LAUDINET Pierre, 29, rue de la Paix, à Saint-Cloud.

M. MARONNIER Albert, 112, boulevard de la République, à Saint-Cloud.

Mme MAUTOR, née PRUVOST Elise, 9, rue de l'Avre, à Saint-Cloud.

M. MORVAN Pierre, 16, rue Royale, à Saint-Cloud.

M. MOULIN Pierre, 29 bis, chemin de Fouilleuse, à Saint-Cloud.

Mme NAY, née KERRIEN Aline, 50 bis, rue Fernand-Chartier, à Saint-Cloud.

M. OBLE Roger, 15, rue de Buzenval, à Saint-Cloud.

M. PADOX Gabriel, 12, rue Jacoulet, à Saint-Cloud.

M. PARMENT Henri, 1, parc de la Bérengère, à Saint-Cloud.

M. PETIT Fernand, 28, avenue Bernard-Palissy, à Saint-Cloud.

M. POINDRON Léandre, 8, rue Royale, à Saint-Cloud.

M. RYAN William, 179, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud.

M. SOREAU Robert, 4, avenue de Longchamp, à Saint-Cloud.

M. TRAMIER Amédée, 59, rue Henri-Régnault, à Saint-Cloud.

M. VANDAMME Marcel, 41, rue du Val-d'Or, à Saint-Cloud.

M. VESIN Edouard, 30 bis, rue de Buzenval, à Saint-Cloud.

Nous adressons à ces nouveaux promus nos très vives et très sincères félicitations.

Avec retard, ce dont nous nous excusons, nous présentons nos félicitations à Daniel HANOT, fils de Gabriel HANOT, journaliste sportif bien connu, demeurant à Saint-Cloud, qui a été décoré en juillet dernier de la Légion d'Honneur au titre de la Défense Nationale, pour sa brillante conduite en Indochine (*J. O.* du 14 juillet 1956).

**AUX MEILLEURS OUVRIERS
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La Médaille de la Fédération Régionale de l'Île de France a été remise récemment au Centre Marcellin Berthelot, lors de la distribution solennelle des récompenses aux meilleurs ouvriers du Bâtiment et des Travaux Publics, à M. COLMARD Marcel, de l'entreprise Euvrard, 11, avenue Foch, à Saint-Cloud, pour ses 37 ans de services dans la même maison.

Nous présentons nos vives félicitations à M. COLMARD et à son employeur, M. EUVRARD.

Compte rendu Analytique de la séance du Conseil Municipal du 11 Janvier 1957

Etaient présents : MM. Chaveton, maire, Laurence, Joulia, Schreder, adjoints, Mmes Clément et Lorrain, MM. Charonnière, Lemonnier, Petit, Colin, Beaufocher, Delahaye, Marin, Salles, Ducros, Coutureau, Hatry, Bottigelli.

Absents excusés : MM. Monsel, Rollin, Guillaume, Devèze, Primel, Comeau, Mme Chéron, MM. Dupérier, Le Guen.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Monsel a donné pouvoir à M. Chaveton;
M. Rollin a donné pouvoir à M. Charonnière;
M. Guillaume a donné pouvoir à M. Colin;
M. Comeau a donné pouvoir à M. Bottigelli.

Dès le début de la séance, M. Salles informe l'Assemblée de l'amélioration de l'état de santé de M. Dupérier, qui l'a chargé de transmettre ses remerciements et ses amitiés à M. le Maire et à ses collègues du Conseil municipal pour les témoignages d'estime qu'ils lui ont adressés.

M. le Maire donne ensuite lecture du procès-verbal de la précédente séance.

A la huitième question : « Participation communale dans le financement d'un projet de construction de quarante appartements rue Sevin-Vincent, à réaliser en accession à la propriété par la S.E.M.I.B.O. », il donne la parole à M. Joulia, adjoint chargé de la question du Logement, en lui demandant d'exposer au Conseil municipal les points de vue de la commission constituée lors de la séance du 27 décembre 1956.

Après que M. Joulia eut résumé la question en insistant bien sur le fait que l'opération ne coûtera rien à la Ville qui réalisera seulement pour démarrer l'opération un emprunt de 33.270.000 fr., dont les annuités sont couvertes par les co-contractants, et qui donnera sa garantie pour un prêt bancaire de 40 millions, remboursable à court terme, à réaliser par la S.E.M.I.B.O., une discussion générale eut lieu, à laquelle prirent part plus particulièrement : MM. Lemonnier, Charonnière, Joulia, Chaveton, Salles, Coutureau, Bottigelli.

Les différents points de cette discussion portèrent principalement, d'une part sur les garanties à donner à la Ville par la S.E.M.I.B.O., tant en ce qui concerne l'emprunt de 33.270.000 fr. que la garantie communale pour le prêt de 40 millions, d'autre part sur les charges qu'auront à supporter les co-contractants, en raison notamment des hausses légales qui pourraient survenir au cours de la construction.

Finalement, c'est par 20 voix, celles du groupe de la majorité et du groupe de M. Salles, et 2 abstentions, celles du groupe communiste, qu'il est décidé, en vue de la construction par la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Banlieue Ouest (S.E.M.I.B.O.) de quarante logements du type économique et familial, rue Sevin-Vincent, à Saint-Cloud :

1° de souscrire à cette société 4.527 actions de 10.000 fr., amortissables en vingt ans et productives d'un intérêt annuel de 5,50 % ;

2° de rétrocéder immédiatement 1.200 actions aux co-contractants, qui devront souscrire chacun 30 actions et le reste à la réception définitive des travaux ;

3° de garantir, solidairement avec la S.E.M.I.B.O., dans la limite d'un montant maximum de 40 millions de francs, le remboursement des charges d'amortissement (intérêts, agios et frais) qui pourraient être dues aux établissements bancaires, au titre des crédits à court terme qui seront accordés à la S.E.M.I.B.O. pour la réalisation du programme de construction ;

4° de voter pour la couverture de la garantie de 40 millions de francs, les centimes additionnels dont le recouvrement ne s'effectuera qu'en tant que de besoin ;

5° de voter la réalisation au Crédit Foncier de France d'un emprunt de 33.270.000 fr., remboursable en vingt ans, au taux d'intérêt de 5,50 %, étant entendu que l'annuité s'élevant à 2.784.034 fr. sera versée chaque année à la commune par la S.E.M.I.B.O., qui en recueillera le montant auprès des co-contractants ;

6° d'autoriser le maire à signer avec la S.E.M.I.B.O. les conventions nécessaires.

M. Bottigelli déclare que son groupe s'abstient parce qu'il ne juge pas suffisantes les garanties réclamées par la Ville, en raison des risques pris par elle. Il se montre, toutefois, satisfait de voir se réaliser une deuxième opération de construction.

Après cette question, le Maire poursuit la lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

— Instance au Tribunal administratif de Versailles.

M. le Maire signale au Conseil que la Société « Entrepôt Guiblet » a ouvert une instance au Tribunal administratif de Versailles contre la Ville de Saint-Cloud, les Ponts et Chaussées, le garage du Pont de Saint-Cloud et l'entreprise Plantivaud, au sujet du règlement des dommages causés à un camion de la société qui s'est enfoncé dans le sol sur le bateau du garage du Pont de Saint-Cloud.

Il donne, d'une part lecture de la lettre par laquelle le secrétaire-greffier dudit Tribunal administratif demande la délibération du Conseil municipal l'autorisant à défendre cette instance, d'autre part quelques précisions sur cette affaire.

Le Conseil, à l'unanimité, donne au maire l'autorisation demandée.

— Jumelage avec la ville anglaise de Maidenhead-on-Thames (banlieue résidentielle de Londres).

M. le Maire donne lecture au Conseil de la lettre que lui a adressée son collègue de Maidenhead et de la délibération du Conseil municipal de cette ville, aux termes de laquelle un accord complet est donné pour le jumelage avec Saint-Cloud et pour les cérémonies qui doivent avoir lieu en avril à Saint-Cloud et en juin à Maidenhead.

Le maire indique qu'au mois d'avril prochain, en même temps que le jumelage avec Maidenhead, aura lieu celui de Saint-Cloud et de la ville allemande de Bab-Godesberg, qui a déjà donné son accord et dont les représentants sont disposés à venir à Saint-Cloud en avril.

M. le Maire indique qu'il a déjà eu des contacts avec le maire de la ville italienne de Frascati et qu'il a écrit récemment à ce dernier pour être définitivement fixé sur les possibilités ou non d'un jumelage.

Il est décidé de faire étudier par la commission compétente le détail des cérémonies.

— Terrain de football.

M. Bottigelli signale que les joueurs de « La Clodo », qui utilisent le terrain de Puteaux, ne disposent pas de vestiaires. Il demande si une camionnette de la Ville ne pourrait pas être mise à leur disposition pour servir de vestiaires.

M. le Maire et M. Schreder répondent que cela présente de sérieuses inconvénients, notamment en ce qui concerne le carburant, mais qu'ils examineront la question.

— Ordures ménagères.

M. Lemonnier demande à être renseigné au sujet du fonctionnement du service d'enlèvement des ordures ménagères.

M. le Maire lui répond que la société adjudicataire a commencé son service; qu'elle s'est heurtée le premier jour à une grève du personnel; que cela a amené quelques perturbations; que tout va rentrer dans l'ordre, mais qu'il est, néanmoins, nécessaire de prévoir une période d'adaptation.

— Immeuble rue du Nord.

M. Marin demande que toutes précautions soient prises pour la démolition de l'immeuble de la rue du Nord.

M. Salles souligne toutes les difficultés que cette opération présente, mais indique que toutes les précautions seront prises pour éviter des accidents.

M. le Maire fait remarquer que le mur de la propriété située en face est en très mauvais état; qu'il en a fait prendre une photographie (laquelle est montrée aux conseillers municipaux), car il ne voudrait pas, si le mur s'écroule à la suite de la démolition de l'immeuble, que l'on fasse tomber entièrement la responsabilité sur la Ville.

M. Charonnière signale au maire que, dans l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de la société d'H.L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », il est question de pouvoirs à conférer au Conseil d'administration, en vue de donner en garantie hypothécaire différents immeubles de la société. Il fait part de son inquiétude en ce qui concerne les immeubles de Saint-Cloud pour lesquels la Ville a accordé des garanties pour plus de 300 millions de francs.

M. le Maire répond qu'il assistera à cette Assemblée générale et qu'il verra la question.

M. Lemonnier signale le mauvais état des trottoirs de la rue Pasteur et de la rue de Garches.

En ce qui concerne la rue Pasteur, M. le Maire lui répond que la détérioration des trottoirs est consécutive à des travaux

effectués par les Ponts et Chaussées et qu'il est intervenu auprès de ces derniers pour obtenir les réparations nécessaires.

Au sujet du crime qui eut lieu dans le parc de Saint-Cloud, M. Lemonnier pense qu'il serait opportun de renforcer le service de surveillance dans le parc, en adjoignant des chiens policiers aux gardiens. Il demande que le Conseil émette un vœu dans ce sens, ce qui est fait à l'unanimité.

M. Ducros, rappelant le danger que présente la traversée sur le boulevard de la République par les enfants des écoles, notamment, demande que les feux soient au vert et au rouge, au moins aux heures de sortie des écoles.

Il est décidé que ces feux fonctionneront de 7 h. 45 à 21 heures tous les jours.

M. Bottigelli rappelle que le feu clignotant n'a toujours pas été placé à l'angle de la rue Dailly et de la rue du Calvaire, comme il en avait été décidé. M. le Maire répond qu'il y a un panneau « stop » dans la rue Gaston-Latouche, ce qui permet un temps d'arrêt avant de traverser la rue Dailly, que les feux clignotants sont inopérants, tout au moins le jour, et que la solution serait l'installation d'une signalisation verte et rouge.

OUVERTURE

D'UN CABINET D'ÉLECTRORADIOLOGIE

Nous apprenons la récente ouverture à Saint-Cloud d'un cabinet d'électroradiologie, 12, place de l'Église, dans l'ancienne maison du D^r DESFOSSEZ, par le D^r Marc SAVARY.

Enfant de Saint-Cloud, ancien élève de notre lycée, il est le fils de M. Marcel SAVARY, ancien conseiller municipal.

OUVERTURE

D'UN CABINET D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

Le D^r Henri J. BAUDOT-LAMOTTE a ouvert tout récemment, 22, rue Dailly, à Saint-Cloud, un cabinet d'oto-rhino-laryngologie.

OBSEQUES DU SOLDAT ANDRÉ TRITZ, mort pour la France

Les obsèques du soldat André TRITZ, du 9^e R.I.C., mort pour la France en Algérie, le 8 septembre 1956, à l'âge de 24 ans, ont été célébrées le 20 mars 1957, en l'église Saint-Jacques-le-Majeur de Montrouge, devant une assistance aussi nombreuse que recueillie. M. LAURENCE, maire-adjoint de Saint-Cloud, était présent. Il a déposé au nom de la ville de Saint-Cloud, une couronne de fleurs sur le cercueil et a présenté ses condoléances émues à Mme André TRITZ, au fils du défunt, à ses parents, à ses beaux-parents et à toute la famille. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montrouge dans le Carré Militaire.

NÉCROLOGIE

Les obsèques de Mme Vve Jean DOMALAIN ont été célébrées le 19 février, en la chapelle de Lelégard. L'abbé KOSÉTY a donné l'absoute. De nombreuses personnalités étaient présentes.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Feucherolles (Seine-et-Oise).

Nous présentons à M. DOMALAIN, chef du garage municipal et à toute sa famille, nos condoléances émues.

DANS LES SOCIÉTÉS

GRUPE AÉRIEN « COLONEL THENAULT » AÉRO-CLUB DE SAINT-CLOUD

Les membres du groupe aérien « Colonel Thenault », Aéro-Club de Saint-Cloud, dont le siège social est situé, 40, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, le 27 janvier 1957.

A la suite de votes intervenus, le Conseil d'administration a été composé comme suit :

Président : M. Alain COUTUREAU.

Vice-président chargé de la trésorerie : M. Joseph GÉANT-HOUEL.

Vice-président technique : M. Jean COLONGE.

Secrétaire général : M. Jacques TRODE.

Secrétaire général adjoint : Mlle Henriette FRAIN.

Trésorier adjoint : M. Philippe CHAPPEY.

Chef pilote : M. Jean BELOTTI.

Assesseur technique et matériel : M. Fernand PRÉ.

Assesseur vol à moteur : M. Jean GALOP.

Assesseur vol à voile : M. Gaston SENEL.

Relations extérieures : R. Robert LAVERGNE.

AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH, EX-POZZO

Le dimanche 12 mai 1957, sera célébré le cinquantième anniversaire de la fondation de l'École Pozzo, devenue l'École Saint-Joseph. Une messe sera dite à 11 heures dans la chapelle de l'École; puis un banquet fraternel réunira les anciens élèves et aussi les anciens du Cercle catholique de Saint-Cloud et de la J.S.C., qui ont choisi ce jour pour leur réunion annuelle.

Les anciens élèves, désireux de participer à cette journée, sont priés de se faire connaître avant le 1^{er} mai, en informant le président de l'Amicale, 8, rue Emile-Verhaeren, Saint-Cloud.

La kermesse annuelle, organisée par l'Amicale des Anciens Elèves aura lieu les 1^{er} et 2 juin 1957, dans les locaux et au profit de l'École Saint-Joseph.

AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Après avoir organisé, comme chaque année, un bal costume pour les enfants des écoles de Saint-Cloud, le 31 mars, en matinée, à la Salle des Fêtes, l'Amicale avec son groupe théâtral « La Compagnie Ducros », donnera deux représentations de la pièce en trois actes *La Fleur d'Oranger*, de Birabeau et Dolley, en soirée, le samedi 11 mai, à 20 h. 45 et le dimanche 12 mai, en matinée, à 14 h. 30; cette matinée sera organisée au profit de la section de Saint-Cloud des Vieux Travailleurs; l'entrée sera gratuite pour tous les Vieux Travailleurs et Economiquement faibles sur présentation de leur carte.

La Compagnie Ducros a été demandée, pour jouer *La Fleur d'Oranger*, le 4 mai, à la Salle des Fêtes de Bougival, au profit de la Caisse des Ecoles.

Pour l'automne, une nouvelle pièce sera montée. Le groupe théâtral ayant fait de nouvelles recrues, on parle de la pièce en 3 actes de Louis Velle *A la Monnaie du Pape*.

ACTIVITÉS SCOUTES

Les Amis des Scouts et des Guides communiquent :

Samedi 2 mars et dimanche 3 mars, les Guides de France ont par deux fois rempli la Salle Municipale de parents, d'amis et d'enfants.

Les Guides avaient monté avec le concours des fillettes de leurs six unités un divertissement spirituel. Le film *Crin Blanc* a été présenté. La chorale de Saint-Cloud, dirigée par Claude Bellut et toujours en progrès, a prêté son concours apprécié.

Un concours de costumes, organisé le dimanche, a été tout

à fait remarquable par le nombre des participants, la beauté et l'originalité des costumes.

Les Scouts donneront, le dimanche 19 mai, une grande kermesse au marché couvert municipal, boulevard de la République.

En outre, le bureau du Comité des Amis des Scouts et des Guides, réunira le mardi 2 avril, à 21 heures, dans une des salles du Centre Culturel, rue des Ecoles, tous les sympathisants au mouvement scout pour leur exposer quelles sont les conditions de son développement et solliciter les personnes de bonne volonté de collaborer par leur action personnelle à l'œuvre entreprise.

TENNIS-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Comité directeur du Tennis-Club de Saint-Cloud a le plaisir de vous informer que les courts seront ouverts à partir du 7 avril 1957, si les conditions atmosphériques le permettent.

Les demandes d'inscription pour de nouveaux membres sont dès maintenant reçues par M. A.-J. COUCKE, 121, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud. Tél. : Mol. 46-87.

Le professeur FEUILLET sera à la disposition des membres tous les mercredis après-midi, à partir du mercredi 17 avril 1957. S'inscrire au préalable au siège du Tennis-Club, 48 bis, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud.

CHORALE A CŒUR JOIE !

Ce groupe, dont la valeur artistique et la maîtrise s'affirment à chaque nouvelle sortie, serait heureux d'accueillir tous ceux et celles qui possèdent quelques rudiments de solfège, mais surtout, qui aiment le chant et le chant choral en particulier.

Cette chorale s'insère dans un ensemble qui a nom : « Fédération des chorales à cœur joie », animée par César GEOFFRAY, dont les disques sont fort connus et appréciés.

Pour tous renseignements, s'adresser à Saint-Cloud à Claude BELLUT, 17, rue des Ecoles. Tél. : Mol. 45-73.

CHEZ LES VIEUX TRAVAILLEURS

L'Union des Vieux Travailleurs Clodoaldiens a tenu son Assemblée générale ordinaire annuelle le 9 février, à 15 heures, au Centre Culturel de Saint-Cloud.

Après les comptes rendus d'usage, le bureau sortant a été élu par acclamations et à l'unanimité.

Il est ainsi composé :

Président : M. CHAVEGRAND.

Vice-président : Mme MÉNARD.

Trésorier : M. DUCROS.

Commissaire aux comptes : M. DUMAS.

Secrétaire : Mme GLUCK.

Secrétaire adjoint : M. STEINER.

Commission exécutive : Mmes BARBÉ, COAT, DUCROS, DUFOUR, MARAIS, ROLLET, VERVACKÉ; MM. GLUCK, MAGNÉ.

Autres membres : Mme MALVOISEL; MM. DUFOUR, BATTAGLIOLA.

Cette élection fut suivie d'un magnifique goûter au cours duquel Mmes COTTEN, DUFOUR et DUVAL, ainsi que M. DERMINEUR, soulevèrent l'enthousiasme avec leurs chansons de la belle époque. Et pour clôturer cette joyeuse et fraternelle réunion, deux ravissantes artistes, Mme Colette SOLA, dans ses chansons de charme et Mme Maguy MICHEL, dans ses chansons réalistes, connurent un véritable triomphe. La salle, empoignée par leur talent, multipliait les bravos et les rappelait sans cesse.

Rappelons que Mme Maguy MICHEL, ancienne artiste du Petit Casino de Paris est Clodoaldienne. Nos vieux travailleurs sont sûrs de la revoir : elle nous l'a promis.

ERRATUM

Sur le dernier *Bulletin Municipal*, il a été publié le tableau de service de garde des médecins pour l'année 1957.

En ce qui concerne le numéro de téléphone du Dr BENEZECH, 18, rue Dailly, il y a lieu de lire Mol. 28-54, au lieu de Mol. 57-84.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Mois de Janvier 1957

Pascal, Fernand, Jean Devallée. — Martine, Jeanne Barazer. — Martine Besnard. — Sophie, Marthe, Jacqueline, Eugénie Ricquier. — Luce, Agnès Trodè. — Daniel, Guy, Albert Chastang. — Laure, José Naso. — Philippe, Michel Moreau. — Monique, Geneviève Jouron. — Marie, Christine Durand. — Philippe, Jean, Raymond Taton. — Roger, Fernand, Claude Gasnier. — Benoit, Jean, Maurice Le Gentil. — Lawrence, Fitzherbert Hunt. — Annick, Clotilde, Yvonne Guernier. — Marie, Joëlle Duquesne. — Michèle, Victorine Dervaux. — Isabelle, Elsa, Marie Laguilhaumie.

Mois de Février

Philippe, Daniel, Alfred Miot. — Elisabeth, Etienne Le Ray. — Evelynne, Marie, Laure Renault. — Annie, Jeanne, Yvette Bouchendhomme. — Marie, Hélène, Catherine Guerrier. — Philippe, Georges Prévost. — Claude, Michel, Jean Poupponeau. — Didier, Alain, Denis Cochelin. — Xavier, Marie, Paul Guézennec.

Mois de Mars

Catherine, Odette Pisani. — Isabelle, Angéline, Thérèse Jollet. — Pierre, Yves, François Lagadec. — Jean, Luc, Christian Ressegeac. — Philippe Caillis. — Graziella, Régine Ferrondini. — Loïc, François, Marie, Joseph Gouin. — Fabienne, Nelly, Georgette, Renée Joulia. — Thierry Cermak. — Patrice Gosset.

MARIAGES

Mois de Janvier 1957

Claude, Henri, Jean Bourleaux et Denise, Marie, Renée Guyot. — Eric, Albert Shelly et Janine Fichépain. — Eugène, Marcel, Michel Levergeois et Pierrette Vandendorre. — Alain, Henri, Gérard Gille et Micheline, Berthe Cahen. — Mouniron El'oadj Tiamiou et Claudine, Louise Lemasson. — Andrée, Bernard, Jean Charrier et Suzanne, Elise Winkel. — Raul de Plinval-Salgues et Marie de Baynast de Septfontaines. — Esprit, Marcel, Victor Bourienne et Jeanne, Lucienne, Adèle Hediard. — Stefan Mesko et Rolande, Geneviève Dagouret. — André, Lucien Schille et Danièle, Suzanne Moreau. — Jean, Yves Morawiecki-Moreau et Laurence Leinss. — Ferdinand, Benoit Flament et Geneviève, Mathilde Marichal.

Mois de Février

Jacques, Charles Merrotel et Monique, Lucie, Emilia Trelin. — Yves, Bernard Lefèvre et Janine, Marguerite, Yvonne Levillain. — Pierre Duranton et Marie-Amélie Hassenforder. — Jacques, Edouard Martellière et Andrée, Germaine Sohm. — Pierre, Fernand, Ludovic Planque et Léone, Marie Dieu. — Michel, Paul Lacire et Marie, Jeanne Glorieux. — Jean, François Laplante et Jeannine, Suzanne Bouillard. — Serge, Louis et Denise, Renée Radoue. — Roger, Maurice Lemoine et Yvette, Marie, Paulette Balan. — Claude, Henri, Paul Loisel et Liliane, Louise, Renée Moulinais.

Mois de Mars

Pierre, Jules, Marc Formet et Jacqueline, Marie Okinczyc. — Louis, Elie, Marie Théard et Suzanne Le Lay. — Louis, Léonard Fesard et Raymonde, Louise, Yvonne Mercier. — Hugues, Joseph, Auguste Welsch et Monique, Marguerite Torrès. — Fernand, Florus Lefèvre et Suzanne, Marie, Jacqueline Grassin. — Jacques, Pierre Giron et Isabelle, Marie, Rose Le Pasteur.

DECES

Mois de Janvier 1957

Joseph-Edmond Lesage, 64 ans. — Edouard-Jules-Eugène Gasnier, 71 ans. — Pauline-Adeleine Delem, 86 ans. — Joséphine Viltie, veuve Ducerf, 79 ans. — Gaetano Maffi, 66 ans. — Augustine Ramillon, veuve Rapin, 68 ans. — Auguste-Victor Blot, 89 ans. — André Bonjour, 70 ans. — Berthe-Marguerite Teuf, femme Włodarczyk, 52 ans. — Céline-Camille Bruelle, veuve Chevrot, 85 ans. — Jean-François Le Goff, 81 ans. — Pierre-Marcel Pradeau, 62 ans. — Marie-Catherine Noël, 78 ans. — Marie-Juliette-Madeleine Poste, 71 ans. — Marie Lagouge, veuve Henriot, 89 ans. — Henriette Pauline Lompre, veuve Morin, 57 ans. — Antoinette-Elise Chardin, veuve Maindron, 86 ans. — Berthe-Gabrielle-Renée Huet, veuve Fabre, 83 ans.

Mois de Février

Henri, Emile Laval, 75 ans. — Alexandre, Henri Magnin, 76 ans. — Marie-Jeanne Bidault, veuve Domalain, 78 ans. —

Gustave-Oscar Debenne, 76 ans. — Marie-Anna-Amélie Bathedou, veuve Chambodut, 76 ans. — Georges-Pierre-Louis Réa, 54 ans. — Francine-Eugénie-Augustine Haie, veuve Gillet, 48 ans. — Gabrielle-Marthe-Marie Honoré, veuve Juin, 64 ans. — Germaine-Léontine Carillon, veuve Marais, 48 ans. — Roland-Norbert Goumaux, 52 ans. — Rebecca-Louise-Lucy Boutault, 83 ans. — Céline-Augustine Périot, veuve Bordato, 60 ans.

Mois de Mars

Angèle Doussot, femme Vautrin, 45 ans. — André-Maxime Rabbé, 47 ans. — Marie-Mathilde Cossardeaux, veuve Million, 86 ans. — Guy Le Gall, 73 ans. — Paul-Louis Chansel, 81 ans. — Anne-Marie Michel, veuve Ferré, 72 ans. — Albert Mordelet, 73 ans. — Yvonne-Marie Heuland, veuve Marchand, 63 ans. — Gabriel Roumegous, 64 ans.

OFFRES D'EMPLOIS

La Mairie de Saint-Cloud recherche :

1° Une très bonne sténo-dactylographe.

Conditions exigées : Ne pas être âgée de plus de 30 ans pour pouvoir être titularisée; subir avec succès les épreuves d'un concours;

2° Un ménage pour le groupe scolaire de la rue du Pierrier, le mari ouvrier d'entretien, son conjoint femme de service. Deux traitements et le logement gratuit assurés.

Conditions exigées : Ne pas être âgés de plus de 30 ans; avoir de sérieuses références.

Les demandes, à adresser à M. le Maire de Saint-Cloud, devront parvenir avant le 25 avril, délai de rigueur.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie, Secrétariat général.



AGENT : M. EDOUARD BOR

C^o FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Société Anonyme au Capital de 600 Millions

21, Rue des Ecoles - SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise) — Tél. : MOL. 48-36

POUR LE FINANCEMENT DE VOS OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Carrelages - Revêtements - Mosaïques

J. DUQUESNOY

54, Rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 58-57

**TRAVAUX DE NEUF
DE RÉFECTION - DE TRANSFORMATION**

Le Seul Spécialiste de votre ville

Madame L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur Dentiste
de la Faculté de Médecine de Tiflis

DIPLOMÉE A PARIS
pour tous les soins esthétiques
visage et corps

MASSAGES

SUR RENDEZ-VOUS

102, Bvd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 44-28

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

**AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE
MATÉRIEL DE SERVITUDE ET D'INSTRUCTION**

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay

Tirages

Cinématographiques

L.T.C

SAINT-CLOUD

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



CAFE * TABAC * HOTEL
DE MONTRETOUT

marcel quévrain

84, Boulevard de la République

SAINT-CLOUD

MOL. 56-72

LABORATOIRE GENERAL DE TELECOMMUNICATIONS

R. T. A.

4, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

LES ISOLANTS FRANÇAIS

CAOUTCHOUC TECHNIQUE

61, Quai Carnot

MOLitor 87-75

R. BOURDOISEAU

Fourreur

1, Pl. de l'Eglise MOL. 53-85

ETS MAG

46 à 54, rue de Buzenval

ST-CLOUD MOL. 45-16

CHENAILLE, rue Danton - St-Cloud

RAYONS - X

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU
SOCIETE ANONYME

DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

S A C O M A C

55, Quai Carnot

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 67-80

CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES

TRANSFO STANDARD

BUREAUX : 92, Boulevard Sénard, SAINT-CLOUD

USINES : 6 et 8, Avenue des Tribunes — 101, Boul. Sénard

SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 58-21 et 41-51

Helena Rubinstein

Produits de Beauté

Soins du Visage

et du Corps

52, Faubourg Saint-Honoré — PARIS (8°)

Tél. ANJ. 88-46

— DEMENAGEMENTS • GARDE MEUBLES —
SALLE DE VENTES
LEMPEREUR et Cie
4, Rue Tahère — SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 40-51

ARIANE
3, rue de la Libération (Près de la Mairie Saint-Cloud)
LINGERIE * BONNETERIE * LINGE DE MAISON
— SPECIALITE DE LAINAGE —
BAS « EXCITING »
MAILLOTS DE BAINS « JANTZEN »

Entreprises GENTILINI et Cie
TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT
— Tél. MOLitor 56-74 —
25-29, rue du Pierrier ♦ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

E. DELARFEUX
ENTREPRENEUR DE PEINTURE
38, rue Gounod
MOL. 44-48 SAINT-CLOUD

A. CANTIN Paysagiste
PARCS et JARDINS ♦ TERRAINS DE SPORTS
4, rue des Tennerolles — Tél. MOL. 49-25
♦ SAINT-CLOUD ♦

VILLA HENRI IV
PENSION DE FAMILLE
DEJEUNERS et DINERS
PRIX de PENSION
(avec ou sans chambre)
43, Bvd de la République
SAINT CLOUD (S.-et-O.)
— Tél. : MOLitor 40-50 —



Porto **ANTONAT**

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE
AMÉRICAN
DIAPER-SERVICE
107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

CENTRE DERMO-BIOLOGIQUE
ELISABETH ARDEN
Mlle THOMAS
Docteur en Pharmacie
Prix de thèses
Ex-assistante de Chimie biologique
Lauréate de la Faculté
7, Rue Dailly MOL. 40-17

ANCIENS ETABLISSEMENTS P. COMPAIN et Cie
CHALEUR - EAU - LUMIERE
COUVERTURE — PLOMBERIE
10, Rue Dailly, SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 44-74

CLINIQUE DU VAL D'OR
14, rue Pasteur — SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 37-80
Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale
REÇOIT LES NON ASSURES SOCIAUX

SAINT-CLOUD AUTOMOBILES
147, Av. Maréchal Foch — SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
AGENCE EXCLUSIVE **Peugeot** STATION SERVICE
Saint-Cloud - Garches - Vaucresson - Marnes-la-Coquette

— ENTREPRISE DE MAÇONNERIE —
Béton Armé * Canalisations
TRAVAUX EN TOUS GENRES
M. ESTEVES
41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS
DOMESTIQUES ET AGRICOLES INDUSTRIELLES
LES POMPES GUINARD
PULVÉRISATEURS MATÉRIEL INCENDIE POMPES MARINES
40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00